Genilac (42) : Hocine, proviseur-adjoint le jour et traiteur-escroc la nuit, a transformé des dizaines de mariages en cauchemar

06/12/2017 à 15h02

Un traiteur comparaissait mardi en correctionnelle pour avoir fait défaut à 46 couples de jeunes mariés. Il est poursuivi pour soustraction, usage et falsification de chèques, banqueroute et travail dissimulé

Le plus beau jour de votre vie peut se transformer en cauchemar si votre traiteur vous fait défaut. C'est ce qui est arrivé à 46 couples de la région Auvergne – Rhône-Alpes. Entre 2009 et 2015, ils ont fait appel à la société Kaïsse Traiteur, à Genilac (Loire), pour organiser leur union. C'est là qu'ils ont rencontré Hocine Aïdel, un homme a priori bien sous tous rapports, principal adjoint dans un collège le jour, organisateur d'événements le soir.

Poursuivi pour soustraction, usage et falsification de chèques, banqueroute et travail dissimulé, ce traiteur comparaissait mardi devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne. Ce fils de commerçant, père de quatre enfants, avait décidé de développer son activité artisanale. «Entre 6 heures et 20 heures, j'étais enseignant. Le reste du temps, je le consacrais à mon entreprise.»

Un business florissant au départ, avant que les affaires ne se dégradent. Sans prévenir ses clients, Hocine Aïdel finissait ainsi en mai 2015 par mettre la clé sous la porte, laissant en plan des dizaines de futurs mariés. «J'ai été dépassé par le

volume d’affaires» avoue-t-il mardi matin à la barre.

www.leparisien.fr